

Envoyé en préfecture le 21/02/2020

Reçu en préfecture le 21/02/2020

Affiché le

SLO

ID : 033-213302276-20200220-18_2020-AU



LANGON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
MAIRIE DE LANGON

DECISION N° 18-2020

TARIFS MUNICIPAUX

OBJET : TARIFS MUNICIPAUX -

Le Maire de la Ville de LANGON, Philippe PLAGNOL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2122.22, L 2122.23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 avril 2014, du 27 octobre 2015, du 03 avril 2018 et du 18 décembre 2018 portant délégation au Maire en vertu des articles précités,

D E C I D E

La présente décision annule et remplace les décisions antérieures en ce qui concerne les tarifs cités ci-après

De fixer ainsi qu'il suit, les différents tarifs des services municipaux à compter du 1^{er} mars 2020

TARIFS REPROGRAPHIE ET REPRODUCTION DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	
- Photocopie ou impression noir et blanc	Par feuille 0,20 €
- Photocopie ou impression couleur	Par feuille 0,59 €
- Reproduction sur CD ROM	Le CD 2,72 €
PLAN LOCAL D'urbanisme	
- Reproduction papier ou impression couleur	Le dossier 200,00€
- Frais de port dossier PLU	Le dossier 16,75 €
- Reproduction sur CD ROM	Le CD 2,72 €
TARIFS HEBERGEMENT CHATEAU GARROS	
- Hébergement par nuit et par personne	10,50 €
- Hébergement par nuit et par personne avec petit déjeuner (sauf week-end)	13,50 €
- Hébergement par mois et par personne	81,20 €
TARIFS DES SERVICES FUNERAIRES	
- Fosse indigente	22,00 €
TARIFS CONCESSIONS DE TERRAINS CIMETIERES MUNICIPAUX	
- Concession trentenaire 2,64 m ²	50,00 € le m²
- Concession perpétuelle 5,60 m ²	75,00 € le m²
- Concession perpétuelle chapelle 7,20 m ² minimum	80,00 € le m²
TARIFS CAVEAUX PROVISOIRES	
- 1 ^{er} semestre par mois.	22,70 €
- 2 ^{ème} semestre par mois.	45,40 €
- 3 ^{ème} semestre par mois.	109,00 €

Envoyé en préfecture le 21/02/2020

Reçu en préfecture le 21/02/2020

Affiché le

SLO

ID : 033-213302276-20200220-18_2020-AU

TARIFS COLUMBARIUM	
- Concession de 15 ans pour une case	
- Concession de 30 ans pour une case	336,70 €

A Compter du 1^{er} juin 2020

TARIFS PISCINE	
- Entrée individuelle :	
Enfant de moins de 5 ans	Gratuit
Moins de 18 ans	1,95 €
Plus de 18 ans	3,10 €
- Forfait de 10 entrées :	
Moins de 18 ans	15,50 €
Plus de 18 ans	24,50 €
- Abonnement mensuel :	
Moins de 18 ans	23,50 €
Plus de 18 ans	39,50 €
- Abonnement Juillet et Août :	
Moins de 18 ans	39,10 €
Plus de 18 ans	64,00 €
- Associations, Centres de Vacances :	
Accompagnateurs et enfants d'un groupe de plus de 10 enfants	
Moins de 18 ans	1,15 €
Plus de 18 ans	1,70 €

A compter du 1^{er} mars 2019

TARIFS VACATION LIÉE A UNE DEMANDE D'INTERVENTION D'HUISSIER DE JUSTICE	
- Taux de base Ce taux de base peut varier de 1 à 9 selon le type d'intervention	2,43 €
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (exceptionnelle non commerciale)	
- place de parking, - camion de déménagement - chantier provisoire etc...	0,35 € le m² par jour avec un forfait minimal fixé à 10,65 €

TARIFS REPAS CLSH -	
C.D.C du Sud Gironde (forfait journalier)	
- Repas midi et gouter	5,52 €
- Mini Camps	8,34 €
- Veillées	4,25 €
TARIFS REPAS RESTAURANT LOU BEL OUSTAOU	
- Prix repas	4,25 €
- Prix repas pour invité	6,21 €
- Repas personnel municipal duquel est déduite la participation prévue par la réglementation soit 1,26 € au 1 ^{er} janvier 2019	6,18 € 4,92 €
TARIFS REPAS ASSOCIATIONS - STAGES - COMPETITIONS - DIVERS	
- Associations langonnaises	Repas 4,10 € Petit- Déjeuner 1,55 €
- Associations non langonnaises	Repas 10,15 € Petit- déjeuner 2,85 €

A compter du 1^{er} janvier 2019

TARIFS DROIT DE PLACES	
I- Zone de Marché	
- Minimum Perception hors alimentaire - Forfait ≤ à 3 mètres	2,50 €
- Producteurs & Revendeurs - ML	0,85 €
- Producteurs & Revendeurs avec Véhicules ▪ Remorque ou camion magasin - ML	1,15 €
- Posticheur - Forfait	15,00 €
Les abonnements sont calculés sur la base des tarifs journaliers et sont payables par trimestre soit 12 marchés au lieu de 13.	
II- Occupation du Domaine Public ponctuel destiné la Vente des commerçants	
- Plaçage en ville hebdomadaire permanent – Forfait annuel	614,00 €
- Plaçage en ville journalier – Forfait/jour	5,00 €
- Camion Outillage et assimilés – Forfait/jour	45,00 €
- Vente ponctuelle Place Kennedy ▪ Chrysanthèmes, sapin et autres Forfait/jour	13,00 €
Cirques et assimilés :	
▪ Petits	50,00 €
▪ Moyens	100,00 €
▪ Grands	200,00 €
TARIFS LOCATION DES QUAIS ET DU PARC DES VERGERS	
- Mise à disposition par jour en faveur d'entreprises privées :	
- Parc des Vergers	1125,00€
- De l'esplanade des Quais	1125,00€
- Des quais	1125,00€

A compter du 1er mars 2019

TARIFS RESTAURANTS SCOLAIRES	
- Repas école maternelle	2,00€
- Repas école primaire	2,30 €
- Pénalité si non réservé	5,10 €
TARIFS RESTAURANTS SCOLAIRES APPLICABLES AUX NON LANGONNAIS	
- Repas école maternelle	2,30 €
- Repas école primaire	2,85 €
- Pénalité si non réservé	5,10 €

Envoyé en préfecture le 21/02/2020

Reçu en préfecture le 21/02/2020

Affiché le

ID : 033-213302276-20200220-18_2020-AU

TARIFS RESTAURANTS SCOLAIRES ENSEIGNANTS ET PERSONNEL MUNICIPAL	
- Repas enseignants et autres personnels de l'Education Nationale	
- Repas personnel municipal duquel est déduite la participation prévue par la réglementation soit 1,26€ au 1 ^{er} janvier 2019	4,35 € 3,09 €
TARIF UTILISATION PISTE D'ATHLETISME	
- Etablissements scolaires non conventionnés hors Langon pour 1h d'utilisation	113,65 €

Fait à LANGON, le 20 février 2020

Le Maire,
Philippe PLAGNOL



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Pagnol', is written over a horizontal line.